

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 8 septembre 2014, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

|     |                                 |              |
|-----|---------------------------------|--------------|
| Mme | Doris Lavoie,                   | Mairesse     |
| M.  | Robert Duchesne, conseiller     | district # 1 |
| M.  | Yves Rossignol, conseiller      | district # 2 |
| Mme | Éliane Champigny, conseillère   | district # 3 |
| M.  | Delano Guérin, conseiller       | district # 4 |
| M.  | Marc Richard, conseiller        | district # 5 |
| M.  | Christian Desgagnés, conseiller | district # 6 |

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

**1. PRIÈRE**

**2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4106-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

**8. Dons et subventions**

8.E. Chevaliers de Colomb - Souper spaghetti

**10. Affaires nouvelles**

10.A. Amendement - Résolution 3542-2013

10.B. Avis de motion - Règlement d'emprunt parapluie # 455-2014

**1. Prière**

**2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum**

**3. Administration**

3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du 13 août 2014

3.C. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du 13 août 2014

3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du 13 août 2014

#### 4. Résolutions

- 4.A. Les Domaines de villégiature d'Hébertville - Contre-proposition
- 4.B. Route verte - Construction Rock Dufour inc., paiement de l'entente hors cour et du dernier montant de la retenue
- 4.C. Route verte - Paiement des dernières factures de la firme Roche
- 4.D. Fourniture de service - Entretien des couvres-tout pour les travaux publics
- 4.E. Bâtiments municipaux - Fourniture de service alarme au garage municipal et à la salle des Chevaliers de Colomb
- 4.F. Mont Lac-Vert - Publipostage
- 4.G. Formation à distance - PG Solutions préparation budgétaire
- 4.H. Fourniture de service - Abrasif d'hiver 2014
- 4.I. Archives municipales - Calendrier de conservation des archives
- 4.J. Municipalité d'Hébertville - Dépôt des états financiers 2013
- 4.K. MRC Lac-Saint-Jean-Est - Cahier de charge de la politique nationale de la ruralité 3 (PNR 3)
- 4.L. Fédération québécoise des municipalités - Service postal canadien
- 4.M. Signalisation - Intersection rues Martin et Turgeon
- 4.N. Signalisation - Chemin du Vallon
- 4.O. Travaux routiers 2013 - Paiement de la libération de la retenue de 10 % pour travaux réalisés dans le rang 2
- 4.P. Dépôt de la 12<sup>ième</sup> liste des nouveaux arrivants
- 4.Q. Développement domiciliaire - Partenariat entre la Municipalité et les promoteurs

#### 5. Correspondance

- 5.A. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Remerciements
- 5.B. Unité pastorale Sud du Lac - Départ de l'abbé Pierre Bergeron
- 5.C. Carrefour jeunesse-emploi - Lac-Saint-Jean Est -Bilan annuel 2013-2014
- 5.D. Député Monsieur Denis Lebel - Programme « Un Canada branché »
- 5.E. Les Enseignes April - Plan de signalisation
- 5.F. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Installation de panneaux portant le nom de route d'Hébertville
- 5.G. Journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-Saint-Jean

#### 6. Loisirs et culture

- 6.A. Service des loisirs - Achat de mobilier de bureau
- 6.B. Comité jeux d'eau et skate parc - Appui au comité
- 6.C. Comité jeux d'eau et skate parc - accompagnement de la technicienne en loisir
- 6.D. Camping Lac-Vert - Dépôt des états financiers
- 6.E. Fête nationale 2014 - Dépôt des états financiers

#### 7. Urbanisme

- 7.A. Dérogation mineure - lot no 4 685 702 du cadastre du Québec
- 7.B. ADMQ - Formation « Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien »
- 7.C. Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard - Mandat

8. Dons et subventions
  - 8.A. Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Soirée-bénéfice
  - 8.B. Société d'histoire du Lac-Saint-Jean - 12<sup>ième</sup> souper-bénéfice
  - 8.C. Symposium de peinture d'Hébertville - Demande d'aide financière
  - 8.D. Chambre et Jeune Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est - Gala
9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
  - 10.A. \_\_\_\_\_
  - 10.B. \_\_\_\_\_
  - 10.C. \_\_\_\_\_
  - 10.D. \_\_\_\_\_
  - 10.E. \_\_\_\_\_
11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

**3.B EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2014**

**4107-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du 13 août 2014.

**3.C ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2014**

**4108-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagné, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 août 2014 et la séance extraordinaire du 13 août 2014, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tel que rédigés.

**3.D RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2014**

Aucun commentaire soulevé.

#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.A. LES DOMAINES DE VILLÉGIATURE D'HÉBERTVILLE - CONTRE-PROPOSITION

CONSIDÉRANT QUE le comité de la coalition des Domaines a rencontré le comité des Domaines du Conseil municipal les 2 juin, 30 juillet et 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des Domaines de la Municipalité ont rencontré, à la demande du comité de la coalition des Domaines, les représentants de chacun des domaines le 2 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de chacun des domaines ont déposé leur correspondance du 11 août 2014 libellée comme suit :

Considérant que nous avons discuté le 2 juin du taux de 15 % rétroactif;

Considérant que vous nous avez informés qu'une contre-proposition nous serait présentée concernant l'autre «5 %» pour l'environnement;

Considérant que cette proposition ne devait pas être discutée le 2 juin au Conseil, mais bien le 7 juillet;

Considérant que le Conseil a déjà statué sur l'augmentation de 13,5 % à 15 % pour l'année 2014; la coalition accepte cette augmentation avec rétroaction;

Cependant nous désirons poursuivre les négociations c'est-à-dire : 20 % pour 2015 - 2016 et 2017 et ce uniquement pour l'entretien des chemins d'hiver et d'été (avec indexation annuelle).

Nous désirons continuer de discuter du 5 % proposé pour l'environnement qui pourrait inclure vos problèmes de gestion des vidanges de façon distincte.

Éliane Larouche et Aline Fortin  
Porte-paroles de la coalition des Domaines  
Lundi 11 août 2014

CONSIDÉRANT QU'au début de la négociation les demandes de la coalition étaient que la somme donnée comme aide financière pour l'entretien des chemins passe de 13,5 % à 20 %;

CONSIDÉRANT QUE par principe d'équité, les membres du comité municipal de négociation ont proposé que l'aide financière pour l'entretien des chemins corresponde au pourcentage des coûts d'entretien des chemins de la Municipalité sur son budget annuel soit 14,89 %;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des Domaines de la Municipalité ont proposé que ce pourcentage soit de 15 % rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avec indexation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des Domaines de la Municipalité ont proposé également que le 5 % d'écart soit comblé par une participation de la Municipalité à l'amélioration de l'environnement et plus précisément à la qualité de l'eau des lacs et que le tout devait être adopté par résolution des membres du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation de leurs membres, les représentantes de la coalition nous ont demandé 20 % pour les chemins, et ce, pour des besoins environnementaux relatifs aux chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition a été débattue au plénier du 2 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** la résolution 4037-2014, qui stipule que le coût d'entretien des routes et des chemins sous la responsabilité de la Municipalité correspond à 14,89 % des revenus de la taxe foncière et qu'il est important d'assurer l'équité entre les citoyens de la Municipalité et que les négociations sont en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociateurs des deux comités ont convenu que les poubelles et la cueillette des matières recyclables causent un problème qu'il faut régler;

**CONSIDÉRANT** la résolution 4102-2014, qui demande à la Régie des matières résiduelles (RMR) d'évaluer la possibilité d'offrir le service de ramassage des ordures et du recyclage pour l'ensemble des domaines de villégiature de la municipalité d'Hébertville, et ce, sur les chemins ouverts en été et en hiver;

4109-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier la résolution 4037-2014 en ajoutant le considérant et la décision suivants :

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont d'avis que le problème du ramassage des poubelles et des matières recyclables doit être réglé;

D'assumer la gestion du problème du ramassage des poubelles et des matières résiduelles dans les domaines par l'entremise de la RMR, et ce, tel que mentionné dans le dernier paragraphe de la correspondance de la coalition en date du 11 août 2014.

Par la suite les porte-paroles, Mesdames Fortin et Larouche ont pu s'exprimer verbalement, le libellé de l'intervention des représentantes des Domaines est reproduit et fait parti intégral de la résolution :

*En tant que porte-parole de la coalition (sic) nous tenons à vous vous exprimer notre déception concernant votre décision dans notre dossier.*

*Nous sommes très déçus de votre manque de compréhension...(sic)  
Ne vous inquiétez pas (sic) je ne reprendrai pas toute (sic) l'historique de notre dossier.*

*Un bref rappel :*

*La coalition d'Hébertville regroupe 9 domaines qui représente (sic) presque le 1/3 de la population d'Hébertville.*

*La Municipalité a le mandat d'offrir à tous (sic) ses citoyens les mêmes droits et (sic) avantages et services que prévoit le budget municipal.  
Depuis nombre d'année (sic) la coalition a fait le constat qu'il y a un problème d'équité municipal entre les riverains et les villageois ainsi que ceux des rangs qui ont des avantages d'entretien de chemin en toute saison, les lumières de rue et autres, recyclage (sic) et vidanges.*

*Ce déséquilibre se traduit par un manque à gagner et oblige les riverains à débours des argents (sic) additionnels prévus (sic) dans le budget municipal pour les villageois (sic) mais pas pour ceux qui ont des chemins privés et jamais le retour de taxes ne comble (sic) les dépenses additionnelles (sic) des riverains qui doivent s'occuper de l'entretien de leur (sic) en toute saison ainsi que tout ce qui se rapporte à l'environnement.*

*Oui on se fait dire souvent que c'est un choix d'aller habiter en bordure d'un lac; (sic)*

*Oui on se fait (sic) qu'on ait (sic) des biens nantis, mais on a droit comme tout le monde d'avoir notre juste part. (sic)*

*Oui (sic) nos taxes sont plus élevées (sic) que ceux du village, oui on apporte beaucoup à la municipalité (sic) en retombées économiques et autre;*

*Même si on vous a fourni (sic) tous (sic) nos chiffres, tiens (sic) à vous préciser qu'en 2014 le coût total d'entretien des chemins pour les 9 domaines a totalisé 68,400\$ (sic) et l'aide financière de la municipalité a été de 54,000\$ (selon 13.5%) ce qui représente un montant de 11,400\$ à prévoir dans votre budget annuel.*

*Donc le 20% demandé ne suffit même pas à combler nos dépenses.*

*Notre réalité riveraine est très différente de celle des villageois et nous espérons qu'un jour nous puissions obtenir l'équité entre nos deux parties.*

*Soyez assurés que nous continuerons à nous faire entendre... (sic)*

*Aline Fortin*

*Porte-parole coalition riverains Hébertville*

*Le 8 septembre 2014*

*Suite à l'extrait de résolution reçu le 17 juin dernier, nous désirons donner suite à votre proposition.*

*La coalition accepte l'augmentation de 13,5% à 15% pour l'année 2014 et vous en remercie.*

*Nous voulons poursuivre les négociations; soit demander 5% additionnel pour les années 2015 à 2017 et ce uniquement pour l'entretien des chemins d'hiver et d'été avec indexation annuelle.*

*Actuellement 2 domaines sur 9 ont un retour de taxes suffisant pour l'entretien de leurs chemins (hiver et été) mais eux, comme les autres domaines désirent continuer de discuter du 5% proposé pour l'environnement qui pourrait inclure :*

- Nos problèmes de gestion de vidange*
- Le recyclage*
- L'amélioration des berges*
- L'entretien des lacs - la sécurité sur les lacs - la pêche hivernale et estivale*
- Le développement durable*
- Les projets d'amélioration de l'environnement (l'embellissement des terrains communs)*
- L'asphaltage*
- Il comporte de noter que le 5% demandé serait utilisé par certains sur les chemins et en fonction de l'environnement (exigences pour les ponceaux supplémentaires) et pour les autres domaines (2) il serait utilisé pour les berges ou autres améliorations environnementales.*
- Les belvédères et les lumières de chemins pour améliorer la vision l'hiver et l'été*

- Pas de borne fontaine (sic) (donc nos assurances coûtent plus chères (sic))
- Les fosses septiques (taxe spéciale à payer) et elles doivent être changées après un certain nombre d'années. (sic)
- Cotisation annuelle obligatoire à payer à l'association de chacun des Domaines. (sic)
- Réseau d'aqueduc à installer et à entretenir
- Travaux de voirie : pont-ponceaux-à (sic) installer et à entretenir
- Sécurité dans les chemins : pancartes (pour protection des enfants - limite de vitesse-arrêt stop - terrain privé (sic))
- Assurance responsabilité
- Panneaux d'affichage de la liste des propriétaires de chalet ou résidence (1,000\$ (sic) et plus)
- Et tout autre projet qui serait proposé en rapport avec l'amélioration des domaines qui serait u atout positif pour la municipalité d'Hébertville et une fierté additionnelle.

*Pouvons-nous parler d'équité entre les villageois et les riverains d'Hébertville après cette énumération?*

*Eliane Larouche*

*Porte-parole coalition des riverains d'Hébertville*

*Le 8 septembre 2014*

#### **4.B. ROUTE VERTE - CONSTRUCTION ROCK DUFOUR, PAIEMENT DE L'ENTENTE HORS COUR ET DU DERNIER MONTANT DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT la résolution 4051-2014 qui autorisait l'avocat de la Municipalité à discuter d'une entente hors cour avec les représentants de l'entreprise Construction Rock Dufour inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 4084-2014 qui autorise le paiement de la somme de 54 296,77 \$ taxes incluses, incluant d'une part, la retenue de 5 %, qui devait être payée à cette entreprise à la réception provisoire des travaux par la firme BPR, d'autre part, le montant de la facture datée du 20 décembre 2013 et les frais judiciaires de l'entreprise au montant de 846,77 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 4084-2014 qui précise que la somme de 54 296,77 \$ sera payée après la réalisation des travaux de la liste des déficiences, après réception du deuxième décompte progressif, du décret de la fin des travaux et de la libération de 5 % de la retenue, le tout sous la responsabilité de la firme BPR;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé, par courriel, le 31 juillet dernier à la firme BPR de répondre aux demandes formulées précédemment;

CONSIDÉRANT QUE le 26 août dernier, le directeur du bureau de Chicoutimi de BPR, M. Laurent Lacroix, a mentionné au directeur général de la Municipalité que sa firme ne fera pas les travaux demandés si les factures ne sont pas payées. Après discussion, M. Lacroix a demandé le nom de l'avocat de la Municipalité, ce qui lui a été fourni;

CONSIDÉRANT QUE le 5 août dernier, les membres du comité de suivi de la piste cyclable, soit : le directeur général, la Mairesse et le conseiller M. Christian Desgagnés en compagnie des représentants de Construction Rock Dufour, M. Maxime Bouchard et M. Michel Dufour, ont parcouru la piste cyclable et ont accepté les travaux;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des travaux, le 5 août dernier, par le comité de suivi de la piste cyclable, le 1<sup>er</sup> novembre 2014 marquant la fin de l'année de la retenue du montant de garantie (la retenue de 10 %);

**4110-2014**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'effectuer le paiement de 54 296,77 \$ à l'entreprise Construction Rock Dufour et de permettre le paiement le 2 novembre prochain de la dernière portion de 5 % de retenue soit la somme de 36 228,93 \$ plus les taxes applicables.

**4.C. ROUTE VERTE - PAIEMENT DES DERNIÈRES FACTURES DE LA FIRME ROCHE**

**CONSIDÉRANT** la satisfaction des informations fournies par le représentant de la firme Roche, M. Guillaume Massé lors de la rencontre du 15 avril 2014 avec le comité de suivi de la Route verte;

**CONSIDÉRANT** la satisfaction des membres du Conseil municipal des informations transmises par les membres du comité de suivi de la Route verte, lors du plénier du 5 mai 2014;

**4111-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement à la firme Roche de la retenue du 15 octobre 2013 au montant de 1 365,23 \$ et de la facture du 18 novembre 2013 au montant de 2 932,06 \$. Pour un montant total de 4 297,29 \$ taxes incluses.

**4.D. FOURNITURE DE SERVICE - ENTRETIEN DES COUVRES-TOUT POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entretenir les survêtements des employés des travaux publics selon les normes de santé et sécurité au travail;

**CONSIDÉRANT** les prix soumis par les entreprises Services de vêtements Saguenay et Chaîne de travail adapté pour l'entretien de couvres-tout en location;

|                                | Prix    | Type  | Fréquence          | Frais éner. | Frais env. |
|--------------------------------|---------|-------|--------------------|-------------|------------|
| Service de vêtements Saguenay  | 0,90 \$ | 65/35 | 1 fois au 15 jours | 4,50 \$     | 3,50 \$    |
| Chaîne de travail adapté (CTA) | 1,10 \$ | 65/35 | 1 fois par semaine | 0           | 0          |

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**4112-2014**

D'allouer le contrat d'entretien des couvres-tout à l'entreprise CTA selon la grille tarifaire soumise.

**4.E. BÂTIMENTS MUNICIPAUX - FOURNITURE DE SERVICE ALARME AU GARAGE MUNICIPAL ET À LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'alarme du garage municipal a besoin d'une mise à jour pour être fonctionnel selon les normes;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle des Chevaliers de Colomb a besoin d'un système d'alarme qui soit relié à une centrale;

**CONSIDÉRANT** les soumissions de l'entreprise Alarme Sécurtech inc.;

**4113-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mise à jour du système d'alarme du garage municipal au montant de 731,39 \$ et l'installation d'une alarme reliée à une centrale pour la salle des Chevaliers de Colomb, au montant de 1 599,46 \$. Les travaux seront réalisés pour une somme totale de 2 330,85 \$ taxes incluses.

#### **4.F. MONT LAC-VERT - PUBLIPOSTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Mont Lac-Vert recevra plusieurs activités à l'automne;

**CONSIDÉRANT QU'**il importe de faire la promotion de ces activités pour que la population d'Hébertville participe et s'approprie le site du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

**4114-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un publipostage au montant approximatif de 200 \$ pour faire la promotion, auprès de la population d'Hébertville, des activités suivantes :

- Festival d'automne;
- Montée des Héros;
- Théâtre d'automne
- Autres

#### **4.G. FORMATION À DISTANCE - PG SOLUTIONS PRÉPARATION BUDGÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'évolution constante de nos logiciels de gestion;

**CONSIDÉRANT** les besoins de se mettre à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de diminuer les coûts, cette formation est offerte à distance directement au poste de travail de l'employé;

**4115-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe à suivre cette formation au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.H. FOURNITURE DE SERVICE - ABRASIF D'HIVER 2014**

**CONSIDÉRANT** les prix soumis par les entreprises Mines Seleine et Sel Warwick inc. pour l'achat de sel à déglacage pour la saison 2014-2015;

**CONSIDÉRANT** le coût de 104,50 \$ la tonne métrique livrée au quai de Grande-Anse de La Baie proposé par Mines Seleine;

**CONSIDÉRANT** le coût de 112,66 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick;

**CONSIDÉRANT** les coûts en ressources humaines et matérielles pour transporter le sel à déglacage de Saguenay à Hébertville;

**4116-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol et appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'approximativement 170 tonnes de sel à déglacage pour la saison 2014-2015 chez Sel Warwick au coût de 112,66 \$ la tonne métrique plus taxes applicables. La surcharge de carburant est incluse et le tout sera livré à Hébertville.

#### **4.I. ARCHIVES MUNICIPALES - CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation a été préparé à partir du Guide de gestion des documents municipaux par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**4117-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal accepte le calendrier de conservation des archives tel que présenté par le directeur général;

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à présenter le calendrier de conservation des archives à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à signer les documents pour et au nom de la Municipalité;

Que le directeur général soit la personne responsable de l'application du calendrier de conservation lorsqu'il aura reçu l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

#### **4.J. MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013**

Pour ce point à l'ordre du jour, la directrice générale adjointe est invitée à présenter les données des États financiers de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT** le rapport des vérificateurs de la Municipalité;

**4118-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagné, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt des états financiers de la municipalité d'Hébertville se terminant le 31 décembre 2013 indiquant un surplus de fonctionnement de l'exercice de 130 657 \$.

#### **4.K. MRC LAC-SAINT-JEAN EST - CAHIER DE CHARGE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3 (PNR 3)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a adopté la PNR 3 qui détermine la somme totale accordée aux municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour la réalisation de projet dans le cadre de cette politique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des obligations de cette politique est de consulter la population locale;

**CONSIDÉRANT** l'entente pour la Politique nationale de la ruralité III 2014-2019 de la MRC Lac-Saint-Jean-Est à être signée;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité en collaboration avec la Corporation de développement d'Hébertville, de consulter la population lors de l'élaboration d'un plan stratégique à l'automne 2014;

4119-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et la mairesse à signer l'entente de la Politique nationale de la ruralité III 2014-2019 pour et au nom de la Municipalité.

#### **4.L. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - SERVICE POSTAL CANADIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectables;

4120-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DEMANDER** à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;

- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille de bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'une copie à leur centrale syndicale pour qu'elle en transmette une copie à leurs membres.

#### **4.M. SIGNALISATION - INTERSECTION RUES MARTIN ET TURGEON**

**CONSIDÉRANT QU'**une citoyenne résidente du secteur désire sensibiliser les membres du Conseil municipal à la sécurité pour les piétons et les cyclistes sur ce coin de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** sur ce coin de rue, on retrouve la traverse des écoliers, la piste cyclable, et ce, à la croisée de deux entrées principales de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a planté des vignes sur la clôture du terrain des plaines vertes et que ces vignes cachent la vue de la rue Turgeon aux automobilistes qui arrivent sur la rue Martin;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs enfants demeurent dans ce secteur et plusieurs cyclistes circulent sur ce coin de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même citoyenne demande de protéger les utilisateurs en installant soit un bac à fleurs ou une borne en béton style « Jersey » et de délimiter ainsi davantage le coin de rue et d'interdire aux automobilistes de couper le coin;

4121-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'enlever sur une distance de plus ou moins 30 pieds, la vigne. Ultérieurement, d'autres mesures seront prises au besoin.

#### **4.N. SIGNALISATION - CHEMIN DU VALLON**

**CONSIDÉRANT QU'**une citoyenne résidente du Chemin du Vallon veut sensibiliser les automobilistes au respect de la limite de vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration de ce chemin, long et rectiligne, et la proximité de la destination des utilisateurs du Mont Lac-Vert, incitant les automobilistes à maintenir la même vitesse (70 km/h) que dans le rang Lac Vert;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs enfants demeurent dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette citoyenne demande à la Municipalité l'installation de panneaux de signalisation et des bollards comme ceux de la rue Turgeon;

4122-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de panneaux de signalisation et des bollards.

**4.O. TRAVAUX ROUTIERS 2013 - PAIEMENT DE LA LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 10 % POUR TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE RANG 2**

CONSIDÉRANT les travaux routiers 2013 réalisés à même le Fonds Carrières et Sablières;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 3711-2013 qui allouait le contrat de pavage pour une somme de 158 281,33 \$ taxes incluses à l'entreprise Pavex Ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieure de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'effet que la retenue de 10 % peut être libérée;

**4123-2014**

Il est proposé par le conseiller Robert Duchesne, appuyé par le conseiller Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement relatif à la libération de la retenue de 10 % à l'entreprise Pavex Ltée au montant de 15 828,13 \$ taxes incluses concernant les travaux routiers 2013 réalisés dans le cadre du Fonds Carrières et Sablières.

**4.P. DÉPÔT DE LA 12<sup>ÈME</sup> LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**4124-2014**

D'accepter la 12<sup>ème</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

|  |                      |             |
|--|----------------------|-------------|
| 82 : Perron René                         | 19, Chemin du Coteau | Hébertville |
| 83 : Guay Marie-Lou et Martel Pierre-Luc | 716, rang 3          | Hébertville |

**4.Q. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES PROMOTEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a plus que cinq terrains dédiés au développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter le nombre de terrains disponibles à la construction domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs d'Hébertville ont déjà manifesté le désir de développer le secteur domiciliaire en partenariat avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT le changement dans les normes, il est dorénavant requis de faire produire une étude environnementale portant sur les aspects fauniques et biologiques, une étude environnementale traitant de la caractérisation phase I ainsi qu'une étude de concept de projet afin de connaître les possibilités de développement;

CONSIDÉRANT QUE pour chacun des projets, le coût des deux études environnementales et de l'étude de concept peut varier entre 5 000 \$ et 20 000 \$;

CONSIDÉRANT le partenariat à venir avec chacun des entrepreneurs afin de développer le secteur domiciliaire;

4125-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une participation financière de 50 % de la Municipalité pour la réalisation des trois études par projet, et ce jusqu'à concurrence de 10 000 \$, la somme n'excédant pas 20 000 \$ au total.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.A. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales.

### 5.B. UNITÉ PASTORALE SUD DU LAC - DÉPART DE L'ABBÉ PIERRE BERGERON

Une messe d'Action de grâce sera chantée afin de souligner le départ de l'abbé Pierre Bergeron, le samedi 13 septembre 2014, à l'église Saint-Jérôme secteur Métabetchouan. Une rencontre fraternelle suivra au sous-sol de l'église. Une contribution de 15 \$ est demandée afin d'autofinancer la fête et le goûter.

### 5.C. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LAC-SAINT-JEAN EST - BILAN ANNUEL 2013-2014

Dépôt sur le présentoir de la Municipalité et pour une période de consultation d'un mois, du bilan annuel du Carrefour et par la suite dépôt aux archives de la Municipalité.

### 5.D. DÉPUTÉ M. DENIS LEBEL - PROGRAMME « UN CANADA BRANCHÉ »

Lettre d'information d'un nouveau programme canadien qui s'adresse aux promoteurs afin d'améliorer l'accès aux services d'internet à large bande en milieu rural.

### 5.E. LES ENSEIGNES APRIL - PLAN DE SIGNALISATION

Lettre réponse à notre dénonciation de la détérioration des enseignes municipales aux entrées de la Municipalité.

### 5.F. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - INSTALLATION DE PANNEAUX PORTANT LE NOM DE ROUTE D'HÉBERTVILLE

Lettre réponse à notre demande d'identification de la Route d'Hébertville plutôt que le nom de Petit parc de la Route 169.

Cette route, d'une longueur totalisant approximativement 83 km, sera dotée d'un panneau de « Nom de Route » à chacune de ses extrémités (selon la direction), ainsi qu'un panneau au centre du segment dans les deux directions.

### 5.G. JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂÎNÉES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE vendredi 26 septembre 2014, à l'Hôtel du Jardin, se tiendra la Journée internationale des personnes âgées;

4126-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny et appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'achat d'un billet au montant de 20 \$ pour la Journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'y déléguer Monsieur Robert Duchesne à titre de représentant de la Municipalité.

## 6. LOISIRS ET CULTURE

### 6.A. SERVICE DES LOISIRS - ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU

CONSIDÉRANT le changement de bureau de la technicienne en loisir et l'absence de mobilier adapté à ses besoins;

CONSIDÉRANT les trois soumissions suivantes :

|                   | Classeur<br>trois<br>tiroirs | Bureau<br>en L | TOTAL   |
|-------------------|------------------------------|----------------|---------|
| Mégaburo          | 685\$                        | 429\$          | 1 114\$ |
| Bureau en<br>gros | 767\$                        | 448\$          | 1 215\$ |
| Brassard<br>buro  | 669\$                        | 639\$          | 1 308\$ |

4127-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'un classeur et d'un bureau chez Mégaburo pour un total de 1 114 \$ plus les taxes.

### 6.B. COMITÉ JEUX D'EAU ET SKATE PARC - APPUI AU COMITÉ

CONSIDÉRANT QU'améliorer les infrastructures de la plaine verte (patinoire) et intégrer des jeux d'eau et un parc de skate parc sont des actions de la politique de la famille et des aînés adoptée en résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le comité jeux d'eau et skate parc dans leur moyen de financement tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à déposer des demandes d'aide financière dans les programmes où les projets sont admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de maintenir les actifs municipaux et assume les coûts inhérents à l'entretien de différentes structures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à finaliser les démarches pour acquérir la plaine verte auprès de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera les coûts inhérents au fonctionnement, à l'entretien, à la gestion et à la couverture d'assurance des nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le comité des jeux d'eau et du skate parc dispose d'une planification d'implantation en trois (3) phases échelonnées en 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'engage à faire différentes levées de fonds et à solliciter les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés par le comité serviront à l'achat des structures pour les jeux d'eau et le skate parc. Dans l'éventualité où le projet ne pourrait pas

être réalisé, le comité s'engage à rembourser les dons reçus. De plus, le comité s'engage à investir les sommes amassées lors d'activités de levées de fond;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité s'engage à faire des comptes rendus mensuels à la Commission des loisirs qui seront la gestionnaire des sommes amassées;

**4128-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin et appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer ce projet et de nommer Mme Éliane Champigny pour siéger sur le comité.

**6.C. COMITÉ JEUX D'EAU ET SKATE PARC - ACCOMPAGNEMENT DE LA TECHNICIENNE EN LOISIR**

**CONSIDÉRANT** la résolution 4128-2014,

**4129-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la technicienne en loisir de la Municipalité à accompagner le comité dans la réalisation du plan d'action sans toutefois solliciter directement des dons auprès de la population et des commerces.

**6.D. CAMPING LAC-VERT - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

**CONSIDÉRANT** le bilan au 31 août 2014 du Camping Lac-Vert qui démontre un surplus de 11 278 \$ découlant de l'augmentation du taux d'occupation de 30 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de fort achalandage se situe en juillet et au début d'août;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'été 2014 un rabais de 50 % a été accordé sur les locations de plus de 30 jours sur les terrains 6 à 14, 49 et 50, ce qui a contribué à l'augmentation de l'achalandage et à générer des revenus de 9 960 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette offre, il y a une liste d'attente pour la saison 2015;

**4130-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le bilan déposé au 31 août, d'augmenter la tarification 2015 de 2 % et de proposer à la Commission des loisirs d'accorder un rabais de 50 % sur les locations de plus de 30 jours, sur les terrains 6 à 14, 49 et 50.

**6.E. FÊTE NATIONALE 2014 - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre du 21 août 2014 la Commission des loisirs a recommandé l'approbation des états financiers de la Fête nationale incluant une somme de 1 000 \$ allouée au comité des jeux d'eau et du skate parc pour la supervision des jeux gonflables et le service du repas;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution 4029-2014 le Conseil municipal allouait une somme de 6 500 \$ pour l'organisation de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses de la Fête nationale 2014 totalisent 16 815,18 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus sont composés de la subvention de 2 256 \$ de la Société Nationale des Québécois, des revenus de méchoui 2 174 \$, de ceux du bar de 4 356 \$, de la participation de la Corporation Hébert village historique de 200 \$ pour la location du cheval, du don des pourboires par les bénévoles de 1 509 \$ et de la participation municipale de 5 052 \$;

4131-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les états financiers de la Fête nationale tel que déposés à la Commission des loisirs;

D'autoriser le paiement de 1000 \$ au comité des jeux d'eau et du skate parc.

## 7. URBANISME

### 7.A. DÉROGATION MINEURE - LOT NO 4 685 702 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

4132-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 134 chemin du Vallon à Hébertville. La dérogation mineure vise l'implantation d'un garage de 12pi x 16pi en cour avant. Le garage sera situé à plus de 15m de la résidence, à 4m de la limite latérale et à 6.7 m de la limite avant.

### 7.B. ADMQ - FORMATION « RÔLES, RELATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU QUOTIDIEN »

**CONSIDÉRANT** que la COMBEQ et ADMQ offrent une formation conjointe concernant les rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général;

4133-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et l'inspectrice en bâtiment et en environnement à suivre la formation le 26 novembre prochain à l'Hôtel Universel à Alma au coût de 278 \$ et d'en défrayer les frais inhérents.

### 7.C. LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 3968-2014 a été adoptée le 7 avril dernier concernant l'octroi d'un mandat;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 7, rue Commerciale est toujours en infraction concernant le bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est à une étape où l'on doit préciser l'option retenue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit choisir entre trois options pour les prochaines procédures;

CONSIDÉRANT QUE la première option est de tolérer la situation;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième option consiste à entreprendre des procédures de nature pénale devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la dernière option est le dépôt en Cour Supérieure d'une requête pour cessation d'un usage dérogatoire, soit une injonction;

4134-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. d'entreprendre une requête pour cessation d'un usage dérogatoire en Cour supérieure.

## 8. DONS ET SUBVENTIONS

4135-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

### 8.A. CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - SOIRÉE-BÉNÉFICE

Un montant de 160 \$ est autorisé pour l'achat de deux (2) billets pour une soirée-bénéfice le samedi 13 septembre 2014, au camp musical.

### 8.B. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - 12<sup>IÈME</sup> SOUPER-BÉNÉFICE

Un montant de 200 \$ est autorisé pour l'achat de deux (2) billets pour un souper-bénéfice le vendredi 24 octobre 2014, 18h00 à l'Hôtel Universel d'Alma.

### 8.C. SYMPOSIUM DE PEINTURE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Un aide financière de 1000 \$ est accordé au comité du symposium de peinture à l'occasion de la 18<sup>ième</sup> édition du Symposium régional de peinture d'Hébertville au Mont Lac-Vert qui se tiendra le samedi 20 septembre et le dimanche 21 septembre 2014.

### 8.D. CHAMBRE ET JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN EST

Un montant de 125 \$ est autorisé pour l'achat d'un (1) billet pour le gala des Lauréats au Hall du Complexe Jacques Gagnon le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014, à Alma.

#### **8.E. CHEVALIERS DE COLOMB - SOUPER SPAGHETTI**

Un montant de 160 \$ est autorisé pour l'achat de seize (16) billets pour un souper spaghetti le samedi 18 octobre 2014.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :**

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il a assisté à une rencontre de village-relais le 25 août dernier. Il a également assisté à la réunion plénière du Conseil municipal le 8 août dernier.

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à une rencontre pour le développement domiciliaire avec les promoteurs ainsi qu'à une rencontre avec la coalition des Domaines de villégiature. Il informe également qu'il a participé au comité pour le plan stratégique et qu'il a participé au comité des finances.

#### **LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :**

Le conseiller M. Marc Richard informe que les activités des divers comités reprendront en septembre.

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé à la réunion pour la Commission des loisirs le 26 août ainsi qu'à la réunion pour les jeux d'eau et le skate parc le 2 septembre. Elle a également assisté à une rencontre pour le Havre Curé-Hébert le 3 septembre dernier.

#### **LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé à une rencontre pour la Maison des jeunes le 3 septembre. Il a également assisté à une rencontre concernant les étangs d'épuration le 9 septembre.

#### **LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :**

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il n'a eu aucune rencontre à son agenda.

#### **LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :**

La mairesse, Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux activités et aux rencontres suivantes :

- Visite Route Verte avec Construction Rock Dufour,
- Tournois de golf de la fondation Équilibre/Solican/Table agroalimentaire
- Rencontres de la Corporation de développement,
- Finances Régie des incendies
- Rencontre avec les représentants du Mont Lac-Vert
- Rencontre avec madame Lucie Munger, directrice générale de la Fondation de l'Hôtel Dieu pour la Montée des Héros
- Rencontre avec des promoteurs pour le développement domiciliaire

- Rencontre avec les partenaires et les représentants de Village-relais et avec le conseil administratif de la Corporation de développement
- Réunion plénière et séance spéciale
- Comité des Finances
- Rencontre avec le chargé de projet, Monsieur Christian Malard pour le Centre de la petite enfance
- Conseil de la MRC

La mairesse, Mme Doris Lavoie informe également la population des événements à venir à Hébertville dont :

- Centre de la petite enfance Am Stram Gram Journée portes ouvertes en octobre
- Féerie des couleurs au Mont Lac-Vert du 20 septembre au 5 octobre
- Symposium de peinture d'Hébertville au Mont Lac-Vert les 20 et 21 septembre
- Montée des Héros au Mont Lac-Vert le 28 septembre
- Formation de compostage le 18 septembre
- Soirée d'informations sur le développement domiciliaire de la Municipalité le 29 septembre
- Journée de la culture le 28 septembre à la bibliothèque

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.A. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 3542-2013

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 3542-2013 mentionne que l'aide financière de 75 000 \$ pour la réalisation du projet du Parc commémoratif et que celle-ci soit versée à raison de 15 000 \$ par année, sur une période de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** l'évolution du projet de parc commémoratif de la Corporation Hébert Village Historique (CHVH);

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Hébert Village Historique ne peut supporter un emprunt et des intérêts sur cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Hébert Village Historique est un organisme sans but lucratif et que ses administrateurs sont tous des bénévoles;

**CONSIDÉRANT QU'**elle ne peut obtenir un prêt temporaire ou une marge de crédit si les administrateurs ou la Municipalité n'endossent par la démarche;

**4136-2014**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le versement de l'aide financière de 75 000 \$ en un seul versement, que la Municipalité emprunte cette somme et que celle-ci soit remboursée en cinq (5) ans.

### 10.B. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE # 455-2014

Le conseiller M. Delano Guérin donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, il y aura une présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt parapluie pour satisfaire les engagements de la Municipalité dans les projets de la construction du Centre de la petite enfance Am Stram Gram 2000, de la rue Turgeon à Hébertville et du Parc commémoratif de Curé-

Hébert. Pour des montants respectifs de 54 654 \$ et de 75 000 \$, soit un emprunt total de 129 654 \$.

#### 11. LISTE DES COMPTES

4137-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de 253 166,27 \$, tel que préparée et d'en autoriser les paiements.

#### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du chemin des Deux Lacs se questionne sur le règlement de zonage de son secteur, dépose une pétition.

Les informations ont été fournies aux citoyens lors de la rencontre. S'il y a lieu, des actions nécessaires seront prises et des suivis seront donnés, le cas échéant.

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever la présente séance, à 21h25

---

MME DORIS LAVOIE  
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

---

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIE